



Un autre regard

Editorial

INFO

L'année 2003 marque le 40^{ème} anniversaire de l'UNAFAM. C'est aussi l'année européenne du handicap, également grande cause nationale. La concomitance de ces événements ne peut que nous faire réfléchir au chemin parcouru, et à parcourir, par l'UNAFAM en faveur de cette cause. Les résultats obtenus à ce jour, nous pouvons les considérer comme positifs.

Tout particulièrement ces dernières années l'UNAFAM n'a pas peu contribué à faire émerger la nécessité de reconnaître et prendre en charge le handicap psychique dans la cité, mais aussi l'exigence de soutien des aidants que sont tout naturellement les familles, et ceci tout en défendant le principe de l'intégrité des moyens sanitaires en psychiatrie.

Ceci se traduit non seulement par une continuité de la croissance des effectifs de notre association, mais mieux encore par l'audience et les sollicitations croissantes dont elle est l'objet.

L'effet en est sensible en Essonne, et fait de plus en plus évoluer notre action vers des responsabilités de service public, en nous engageant à une représentativité forte auprès des autorités de tutelles, des partenaires associatifs et du grand public.

Ce succès a son revers, qui doit être aujourd'hui au centre de nos préoccupations. Car si nous ne pouvons, en conscience, nous dérober à cette attente générale suscitée par l'expertise qui nous est reconnue, cela ne doit pas non plus porter tort à notre mission de base qui est l'accueil et l'entraide des familles.

Il est clair que nos moyens propres, humains et matériels, ne peuvent suffire à ce développement important de nos responsabilités. Plus que jamais, certes, nous avons besoin que des bénévoles sortent de nos rangs, se forment et prennent une part à ces actions, mais il faut encore que nous disposions de locaux, d'équipements, de subsides de fonctionnement, pour faire face aux obligations de ces services au public. C'est un défi que nous devons rapidement relever ensemble.

Nous aurons souvent l'occasion d'évoquer cette question désormais, et toutes collaborations sont bienvenues pour y faire face.

Déjà je vous engage à participer à notre assemblée annuelle de section le 12 avril, et bien sur au congrès de l'UNAFAM en mai à Versailles.

Philippe HARGOUS

UNAFAM-ESSONNE

à vos agendas

Samedi 12 avril 2003

à 14 h 30

**Assemblée annuelle des adhérents
de l'UNAFAM Essonne**

Salle Barran, rue du Bois de Châtre à Brétigny sur Orge (près du stade)

Les adhérents UNAFAM, ainsi que les partenaires soignants, sociaux, sont invités à participer nombreux.

Congrès UNAFAM à Versailles

Pour le 40^{ème} anniversaire de l'UNAFAM

les 23 et 24 mai 2003

Samedi 14 juin 2003 à Gif-sur-Yvette

Sortie de fin d'année

UNAFAM – ESSONNE

98 rue Gustave Vatonne – 91190 – Gif s/Yvette – Tél. et fax: 01 64 46 96 21

Courriel: unafam91@wanadoo.fr

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique
Siège National: 12 villa Compoint – 75017 PARIS – Tél.: 01 42 63 03 03 – Fax: 01 42 63 44 00

La vie de la section

Depuis la rentrée 2002, l'activité des permanences et des cafés-rencontre a repris. Les adhérents sont invités à y venir nombreux. Les inscriptions aux groupes de parole ont par contre été peu nombreuses et dispersées, ce qui amène à interrompre provisoirement cette activité.

En septembre l'UNAFAM a été présente à quelques forums d'association, Orsay, Savigny sur Orge, Gif sur Yvette.

Nos participations :

Particulièrement foisonnantes, elles ne peuvent être détaillées ni même toutes citées ici, mais méritent que tous les adhérents en soient informés et y soient associés, ce qui pourra être fait lors de notre prochaine assemblée annuelle.

- le conseil intersectoriel d'Orsay a tenu plusieurs séances, consacrées d'une part à la réflexion, qui doit se poursuivre, sur les conditions d'accès des handicapés psychiques à l'emploi en CAT, d'autre part à l'opportunité de création de services d'Aide à la Vie Sociale et de lieux d'accueil social pour les personnes en difficultés psychiques. Dans ce dernier domaine des projets associatifs se dessinent, dont ceux de l'ALVE.
- Deux séances de la Commission départementale de Santé Mentale (CDSM) ont eu lieu entre Septembre et Janvier. La dernière consacrée au diagnostic des grandes difficultés des services psychiatriques de l'hôpital sud-francilien.
- Nous participons aux travaux de la sous-commission « Malades au long cours » du CDSM qui vise à définir les besoins de prise en charge, en nature et en quantité.
- COTOREP : un siège de représentant y a été confié à l'UNAFAM
- CCPH : Comité Consultatif pour les Personnes Handicapées. Cet organisme nouveau se met en place et l'UNAFAM, ainsi que l'ALVE-UNAFAM y seront représentés.
- Site pour la Vie Autonome : Organisme également en cours de mise en place au profit des handicapés, où nous devons être présents.

Quelques nouvelles de l'A.L.V.E.

La Maison des Belles Fontaines

Ouverte en mars 2001, la Maison des Belles Fontaines accueille 14 personnes, résidents permanents. En 2002, tous les résidents sont partis en vacances pour des séjours de quelques jours à 2 semaines pour certains.

Cette structure s'est agrandie récemment, en ouvrant l'accueil temporaire, ouvert à toutes les familles UNAFAM de l'Essonne. Elle permet d'accueillir pour des courts séjours (3 semaines maximum), des malades habituellement dans leur famille. Les parents, ainsi "soulagés" peuvent réaliser une activité peu possible en présence de leur malade. La première "résidente temporaire" a ainsi été accueillie en février 2002.

Les résidents temporaires bénéficient des mêmes services que les résidents permanents, le suivi médical étant toujours assuré par le CMP d'origine.

Pour tout renseignement concernant ce nouveau service vous pouvez vous adresser soit au secrétariat de l'UNAFAM 91 soit directement à la Maison des Belles Fontaines où Alain Darbas vous donnera toute indication sur les conditions d'admission.

Il faut savoir toutefois, que pour être admises, les personnes doivent avoir fait l'objet d'une décision COTOREP dans ce sens.

L'ALVE poursuit ses activités et les projets de "Maison" ne manquent pas. Etampes devrait bientôt être en chantier; Brétigny est en bonne voie de démarrage également; le secteur Palaiseau/Orsay est toujours en démarche très active et plusieurs points de chute ont été répertoriés. Les semaines à venir devraient être déterminantes.

D'autres projets sur les secteurs d'Evry – Corbeil – Viry Chatillon ... sont à l'étude.

Pour faire face à cette grande activité, un directeur de projets a été nommé à l'ALVE. Son financement a été assuré par une subvention accordée par notre partenaire, le Conseil Général de l'Essonne qui soutient activement nos projets. Patrick GRAND mène ainsi tous ces projets de front et soulage par la même occasion, notre Président Joël ROCHE, des tâches administratives lourdes que cela représente.

Un autre projet devrait voir le jour prochainement: il s'agit d'un Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS). Ce premier service devant nécessairement s'appuyer sur une structure existante, devrait voir le jour dans le secteur de Juvisy-sur-Orge. De plus amples informations vous seront données dans le prochain numéro de UNAFAM 91

Un métier à l'UDAF ?

- mon premier négocie avec un propriétaire parce que le majeur doit conserver son logement,
- mon second avec des voisins parce que le majeur se promène nu dans les couloirs de l'immeuble,
- mon troisième avec l'hôpital général parce qu'il vient de subir son énième lavage d'estomac,
- mon quatrième avec le service psychiatrique pour obtenir une hospitalisation d'urgence,
- mon cinquième avec le serrurier parce que le majeur a perdu ses clés,
- mon sixième avec les pompiers suite à une importante odeur de gaz dans les étages,
- mon septième avec la gendarmerie parce que le majeur a perdu son portefeuille pour la énième fois,

...suite page 3

Le coin des associations

une association de réinsertion professionnelle



Le club ARIHM est une association loi 1901 créée en 1991 qui réunit des professionnels de l'entreprise, des secteurs psychiatriques, psychologiques, psychopédagogiques et sociaux.

Son originalité est d'être un carrefour rassemblant les idées nées de la confrontation des expériences de ses divers partenaires.

Ses domaines de compétence s'exercent dans le cadre de l'insertion professionnelle et sociale et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de difficultés psychiques ou mentales.

COMMENT FONCTIONNE LE CLUB ARIHM ?

1 – L'EVALUATION

L'évaluation psychopathologique et psychoclinique permet de faire le point sur les aspects psychologiques et psychiatriques du bénéficiaire. Le psychiatre donne une indication sur la stabilisation des troubles.

L'évaluation psychométrique affine cette analyse.

Les tests, notamment d'efficacité et d'attention permettent de voir dans quelle mesure la maladie a pu affecter le fonctionnement intellectuel du candidat.

L'évaluation psycho-dynamique, utilisée dans le cadre du maintien dans l'emploi, permet d'évaluer la motivation, les potentialités et les capacités à travailler en milieu ordinaire de la personne, c'est à dire, in fine, de son employabilité.

2 – LE PROJET PROFESSIONNEL

Le projet professionnel est mis en forme individuellement ou par groupe de 6 à 8 personnes pour créer une dynamique de groupe.

3 – ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

Avant l'emploi, le candidat est souvent orienté vers un stage qui permet d'aider la personne à s'organiser et à se mobiliser vers une recherche active d'emploi.

Ce stage permet l'évaluation des capacités relationnelles de la personne avec la hiérarchie et les collègues, du respect des règles de l'entreprise.

Il permet en outre de vérifier les compétences et les acquis professionnels et d'évaluer l'aptitude à retravailler.

Il permet enfin la validation du projet professionnel et prépare à l'embauche.

QUELLE POPULATION ?

Sont concernés les demandeurs d'emploi en situation de difficultés psychiques ou mentales titulaires d'une Reconnaissance Travailleur Handicapé (RTH) délivrée par la COTOREP et suivi par une structure d'insertion professionnelle (Ohé Prométhée ou EPSR de Massy).

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter

le Club ARIHM 39 rue Balard – 75015 PARIS –

Tél.: 01 53 98 74 74 – Fax: 01 53 98 74 70 –

Mail: club.arihm@wanadoo.fr

Le handicap psychique enfin reconnu

A l'occasion de la mise en place du nouveau Conseil Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH), le Président de la République a fait une déclaration au cours de laquelle la reconnaissance du handicap psychique est clairement établie.

Le Président de la République donne de nombreuses pistes de travail aux ministres concernés afin d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et d'aider les familles au prise avec la maladie:

" ...D'abord en commençant à rattraper notre retard en matière d'accueil: 3 000 places supplémentaires en centre d'aide par le travail et plus de 2 000 places en maison d'accueil spécialisées seront créées l'an prochain...

... Le rôle des familles, si essentiel et si souvent exemplaire, doit être soutenu. Plusieurs pistes mériteraient d'être explorées. Des dispositifs d'accueil temporaire pourraient par exemple être créés en plus grand nombre, pour relayer, et parfois soulager, l'action des parents sur une courte durée et leur permettre en quelque sorte de "reprendre leur souffle" ...".

L'UNAFAM rappelle que du fait de la réorganisation des soins en hôpital psychiatrique, 50 000 lits ont été supprimés sans qu'aucun plan n'ait été adopté dans la cité pour fournir aux personnes handicapées psychiques, les hébergements et les accompagnements indispensables.

En conséquence l'UNAFAM demande qu'un plan d'urgence soit mis en œuvre pour qu'au moins 10 000 places ou hébergements adaptés soient immédiatement mis à la disposition des personnes souffrant de handicap psychique.

(Communiqué de presse UNAFAM du 10/12/2002)

Un métier à l'UDAF ? ...suite

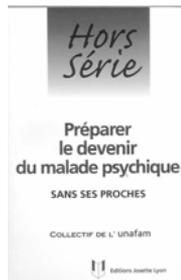
- mon huitième avec le médecin traitant pour négocier une surveillance à domicile du majeur,
- mon neuvième avec le pharmacien pour qu'il ne délivre plus directement ses médicaments au Majeur,
- mon dixième avec la C.P.A.M. qui envoie encore des remboursements au domicile du majeur
- mon onzième avec la C.A.F. qui ne comprend pas la domiciliation du courrier du majeur,
- mon douzième avec les commerçants qui ne veulent plus avancer d'épicerie au Majeur,
- mon treizième avec les voisins puisque l'on ne donne pas les moyens au majeur de se nourrir,
- mon quatorzième avec les services d'Aide à domicile qui se font insulter lors des interventions chez le majeur,
- mon quinzième avec le juge qui précise que l'exercice de la mesure ne comprend pas d'accompagnement social,
- mon seizième explique à une personne âgée pourquoi elle est protégée,
- mon dix-septième cherche une place en C.A.T. pour un jeune handicapé qui veut s'en sortir,
- mon dix-huitième a su maîtriser la violence à son égard.

Qui sommes nous? un délégué et son assistante au service Majeur protégé.

Quel programme!

(extrait de la lettre de l'UDAF 4^{ème} trimestre 2002)

Après "Vivre avec un malade psychique", le collectif UNAFAM édite dans la collection "Hors série" une suite pratique:



Des informations pour protéger le malade psychique financièrement, juridiquement et rechercher des conditions de vie adaptées après la disparition de ses proches.

Hors série 224 pages, 10,60 € auprès de votre délégué.

Egalement à votre disposition la brochure UNAFAM "votre adolescent vous inquiète ?" 5 € auprès de votre délégué



Le groupe de paroles...

...est un lieu d'échange et d'écoute pour les personnes vivant avec un malade atteint de troubles psychiques. Il permet de sortir de l'isolement, d'exprimer nos émotions et nos souffrances hors du contexte de jugement et de culpabilisation. Chacun est invité à parler de ce qu'il vit.

Il y a donc échange d'expériences ce qui peut favoriser les prises de conscience, permettre de réajuster son comportement par rapport "au malade" et au sein de la famille.

C'est un lieu où l'on n'a pas honte de dire ce que l'on ressent, ce que l'on vit. On peut laisser "tomber les masques".

Le groupe de paroles n'est pas un moment de tristesse. On peut avoir des émotions, mais il y a toujours un mot qui viendra nous redonner du courage et de l'espoir.

Il est animé par une psychologue professionnelle connaissant bien les troubles psychiques et elle est accompagnée d'un responsable UNAFAM.

DERNIERE MINUTE:

A partir de mars, faute de participants réguliers, les groupes de parole sont suspendus. Ils reprendront, éventuellement à la rentrée si le besoin en est exprimé



Le Café-rencontre...

... est également un lieu d'échange ouvert à tous. Y vient qui veut, quand il veut et, l'expérience montre que ces réunions sans ordre du jour

préconçu sont une bonne occasion, en particulier pour les nouveaux adhérents, de s'intégrer dans la communauté associative, d'échanger des expériences et, éventuellement d'initier des actions en commun.

Aucune inscription n'est demandée, la partie "café" étant assurée par l'apport de chacun ou à tour de rôle de quelques boissons et éléments de goûter en commun.

Ces "Café-rencontres" fonctionnent actuellement à:

Orsay:

Maison des associations – 7 Bd Maréchal Foch
4^{ème} samedi du mois à 14h30;

Savigny-sur-Orge:

Salle Carnot – angle av. Carnot / av Charles de Gaulle
4^{ème} samedi du mois à 17h00

Crosne:

Salle de réunion municipale – 22 av. Jean Jaurès
3^{ème} samedi du mois à 16h30.

Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf jours fériés et mois d'août)

Il est recommandé, si possible, de téléphoner préalablement au siège de l'UNAFAM Essonne, pour prendre rendez-vous au **01 64 46 96 21**

BRETIGNY S/ORGE CCAS 29 rue E. Branly mercredi 10h – 12h	S. CLECH (01 60 84 12 93) Y. FOUQUET
MASSY Mairie 1 ^{er} & 3 ^{ème} lundi 17h – 19h	M. BUI VAN sur rendez-vous 01 64 46 96 21
ORSAY Maison des Associations 7 bd Mal Foch jeudi 17h – 19h	A.M. HARGOUS (01 69 28 88 66) A. TINE O. SACAZES
SAVIGNY S/ORGE 4 av. Charles de Gaulle mercredi 16h – 18h	J. RAMEL (01 69 24 91 15) P. BREMARD C. BUSSON

Les représentations institutionnelles de l'UNAFAM en Essonne

- * **Conseil Départemental de Santé Mentale (CDSM)**
J.C. MATHA 01 69 38 04 40
- * **Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques**
J.M. BEAUDUN
- * **Conseil d'administration Hôpital B. Durand à Etampes**
J.C. MATHA 01 69 38 04 40
- * **Conseil d'administration Hôpital d'Orsay**
Ph. HARGOUS 01 69 28 88 66
- * **Conseil d'administration UDAF**
P. BREMARD 01 69 05 76 38
- * **COTOREP**
J. ROCHE (en attente d'une nomination définitive)

U.N.A.F.A.M.

Section de l'Essonne

Président délégué	Philippe HARGOUS	Le bureau des réunit chaque 1 ^{er} mercredi du mois de 18h à 20h à l'UDAF – 315 square des Champs
Vice-Président	Jean-Claude MATHA	Elysées – EVRY
Secrétaire	Andrée TINE	Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation sont plus spécialement invités à y
Trésorier	Francis DECLERCQ	participer, ainsi que les adhérents qui souhaitent y intervenir.